

# DES CHOIX SAINS POUR DES ENFANTS EN BONNE SANTÉ :

SI VOUS CHOISISSEZ DE NE PAS FAIRE VACCINER VOTRE ENFANT, SACHEZ QUELS SONT LES RISQUES ET VOS RESPONSABILITÉS.

L'information ci-dessous peut vous aider à protéger votre enfant, votre famille et les autres si votre enfant n'a pas été immunisé.

## Lorsque votre enfant est malade, informez tout fournisseur de soins de santé qu'il n'a pas reçu tous les vaccins prévus dans les situations suivantes :

- Consultation du fournisseur de soins de santé de votre enfant ou de toute clinique
- Transport en ambulance
- Appel au 911
- Consultation en salle des urgences d'un hôpital

**Conservez une fiche de vaccination à portée de mains, afin de pouvoir communiquer aux intervenants les vaccins que votre enfant a reçus.**

## Il existe deux raisons importantes pour informer les fournisseurs de soins de santé des vaccins que votre enfant a reçus :

1. Les fournisseurs de soins de santé devront envisager la possibilité que votre enfant présente une maladie évitable par la vaccination, afin de soigner votre enfant le plus rapidement et le plus adéquatement possible.
2. Les fournisseurs de soins de santé pourront prendre des précautions simples pour éviter la propagation d'une maladie contagieuse à d'autres personnes.

## Lorsqu'il y a une éclosion d'une maladie évitable par vaccination dans votre collectivité

- Les enfants qui n'ont pas été vaccinés et les membres de leur famille peuvent devoir être isolés ou mis en quarantaine durant la période d'éclosion.
- À moins que votre enfant présente un problème de santé qui l'empêche d'être immunisé, il n'est peut-être pas trop tard pour bénéficier de la protection que procure la vaccination. Demandez à votre fournisseur de soins de santé si votre enfant peut encore recevoir un vaccin en particulier.
- S'il y a des personnes (ou même une seule) qui présentent une maladie évitable par vaccination dans votre collectivité, on pourrait vous demander de retirer votre enfant de l'école, de la garderie ou de toute autre activité sportive ou de groupe. On vous informera du moment auquel votre enfant pourra réintégrer ses activités en toute sécurité. Soyez prêts à garder votre enfant à la maison durant plusieurs jours, voire des semaines.
- Renseignez-vous sur la maladie et son mode de transmission. Il pourrait être impossible d'éviter toute exposition. Le virus de la rougeole, par exemple, est si contagieux qu'il reste dans l'air et sur les surfaces d'une pièce jusqu'à 2 heures après le départ d'une personne infectée. Une personne qui n'a pas reçu le vaccin contre la rougeole peut contracter le virus en entrant simplement dans la pièce.
- Comme chacune des maladies évitables par vaccination est différente, demandez au fournisseur de soins de santé de votre enfant à quel moment il ne risquera plus d'être contaminé.



## ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Les enfants d'âge scolaire doivent fournir une preuve d'immunisation contre certaines maladies pour pouvoir fréquenter l'école en Ontario ou un certificat d'exemption valide. Les parents doivent fournir les dossiers d'immunisation de leur enfant au bureau de santé publique local; votre fournisseur de soins de santé ne peut le faire pour vous. Les enfants exempts d'immunisation présentent un risque accru de maladie. En cas d'épidémie, il pourra leur être demandé de ne pas se rendre dans leur établissement scolaire.

## Si vous savez que votre enfant a été exposé à une maladie évitable par vaccination contre laquelle il n'a pas été vacciné

- Soyez à l'affût des premiers signes de la maladie.
- Obtenez de l'aide médicale rapidement si votre enfant ou tout autre membre de votre famille présente les premiers signes de la maladie.
- Assurez-vous de prévenir votre fournisseur de soins de santé que vous soupçonnez que votre enfant présente une maladie évitable par vaccination avant de vous rendre sur place. Cela permettra au personnel médical de prendre de simples précautions pour prévenir la contamination des personnes présentes.
- Suivez les recommandations en matière de lutte à la contagion en isolant votre enfant des autres, y compris des membres de votre famille (surtout les personnes dont le système immunitaire est affaibli, les femmes enceintes et les bébés), en le gardant à la maison; contactez votre bureau de santé publique local pour obtenir d'autres directives importantes. La plupart des maladies évitables par vaccination peuvent représenter un grave danger pour les bébés qui n'ont pas encore reçu toutes les doses des vaccins d'usage (qui ont moins de 12 mois), ou les enfants qui ne peuvent être vaccinés en raison d'un problème de santé.
- Pour certaines maladies évitables par vaccination, il existe des médicaments pour traiter les personnes infectées ainsi que pour empêcher les gens avec qui elles sont en contact d'être contaminés.



## LE SAVIEZ-VOUS?

**Il n'existe aucun traitement pour de nombreuses maladies évitables par vaccination.**

Il y a des cas bénins, modérés ou graves de ces maladies. Les personnes infectées par le virus de la varicelle, par exemple, courent un risque de complications comme la pneumonie (infection des poumons), des problèmes de saignement, l'encéphalite (enflure du cerveau) et des infections de la peau. Dans la plupart des cas, il est impossible de prévoir si l'enfant présentera un cas bénin ou grave.

**Votre enfant peut être contaminé par une personne qui ne présente aucun symptôme.**

La méningite causée par le virus Hib, par exemple, peut être transmise par contact avec une personne porteuse de la bactérie qui n'est pas malade. Il est impossible de savoir qui est contagieux.

## Avant de voyager avec votre enfant

- Consultez l'information destinée aux voyageurs du site Web de l'Agence de la santé publique du Canada ([www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/info/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/info/index-fra.php)) avant votre départ pour connaître les risques de maladie et les vaccins qui protégeront votre famille.
- Toute personne non immunisée qui présente une maladie évitable par vaccination en voyage ne doit emprunter aucun moyen de transport public comme l'avion, le train ou l'autobus avant d'être déclarée non contagieuse par un fournisseur de soins de santé afin d'éviter la propagation de la maladie.



### PRÉPAREZ-VOUS!

- Parlez à votre fournisseur de soins de santé de l'état d'immunisation de votre enfant. Les fournisseurs de soins de santé ont à coeur la santé de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les maladies évitables par vaccination et leur mode de propagation.
- Sachez quoi faire pour protéger votre enfant en cas d'écllosion dans votre collectivité.

### SOYEZ RENSEIGNÉ

Vous trouverez de l'information sur les effets des maladies évitables par vaccination et les effets secondaires des vaccins à l'adresse [www.immunizebc.ca/sites/default/files/docs/ICPages13and14.pdf](http://www.immunizebc.ca/sites/default/files/docs/ICPages13and14.pdf) (site de la Colombie-Britannique en anglais seulement).

Pour plus d'information concernant l'immunisation, veuillez consulter votre fournisseur de soins de santé et le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario : [ontario.ca/vaccins](http://ontario.ca/vaccins).